

# DÉFINITIONS

Les expressions ci-dessous utilisées dans le Contrat commençant par une majuscule auront la signification suivante :

« **Abonné** » désigne indifféremment (i) toute personne physique Acteur de santé exerçant à titre libéral, (ii) toute personne morale de droit privé regroupant des Acteurs de santé pour l'exercice de leur profession et (iii) toute personne morale de droit public regroupant des Acteurs de santé pour l'exercice de leur profession, ayant souscrit aux Services en signant les Conditions d'Abonnement et payant l'Abonnement.

« **Abonnement** » désigne la souscription aux Services par le biais de la signature Électronique d'un Contrat avec Doctolib.

« **Accord sur la protection des Données à caractère personnel** » désigne l'accord entre l'Utilisateur/l'Abonné et Doctolib encadrant les Traitements des Données à caractère personnel effectués par Doctolib pour l'exécution des Services à la demande de l'Abonné et/ou de l'Utilisateur.

« **Acteur de santé** » désigne les professionnels participant directement ou indirectement à la prise en charge sanitaire ou médico-sociale d'un Patient et exerçant en libéral ou salarié, individuellement et/ou collectivement et qui sont éligibles à l'utilisation des Services.

« **Administrateur** » désigne une personne désignée par l'Abonné dont les missions sont notamment de gérer la création/suppression et l'accès aux Comptes Utilisateurs au sein d'une même organisation. L'Administrateur est sous la responsabilité pleine et entière de l'Abonné.

« **Assistant** » désigne tout type de personnel (i) assistant un Utilisateur et (ii) effectuant des actions au nom et pour le compte dudit Utilisateur, tels que le personnel administratif, les secrétaires médicales, assistants médicaux ou dentaires et auxiliaires médicaux.

« **Compte Connecté** » désigne le compte de dépôt hébergé chez le Prestataire de Services de Paiement (PSP) partenaire de Doctolib permettant de recevoir les paiements en ligne des Téléconsultations.

« **Compte Utilisateur** » désigne le compte personnel attaché à un Utilisateur lui permettant d'avoir accès aux fonctionnalités des Services en fonction de la souscription prise par l'Abonné et de ses droits associés.

« **Connecteur** » désigne une interface de programmation permettant à deux logiciels, système d'information ou applications, de communiquer.

« **Contrat** » désigne l'ensemble contractuel suivant : Pour un Abonné (i) Les Conditions d'Abonnement ; (ii) les définitions et (iii) l'Accord sur la protection des Données à caractère personnel. Pour un Utilisateur (i) Les Conditions d'Utilisation ; (ii) les définitions et (iii) l'Accord sur la protection des Données à caractère personnel. Ces documents sont mis à la disposition de l'Abonné et de l'Utilisateur, en version électronique (i) lors de l'Abonnement et de la création du Compte Utilisateur ; (ii) À tout moment durant le Contrat, en accédant à leur compte sur le site [pro.doctolib.fr](http://pro.doctolib.fr) ; et (iii) A l'issue de Contrat sur demande écrite.

« **Conditions d'Abonnement** » ou « **CA** » désigne les conditions d'abonnement aux Services.

« **Conditions d'Utilisation** » ou « **CU** » désigne les conditions d'utilisation applicables aux Services.

« **Coûts de Services** » désignent les différentes charges, telles que (i) les prix des Abonnements forfaitaires et (ii) les frais de transaction applicables à chaque Téléconsultation, dont l'Abonné doit s'acquitter pour bénéficier de l'accès aux Services.

« **CPS** » désigne la Carte de Professionnel de Santé.

« **Date d'entrée en vigueur** » désigne la date d'acceptation de l'Abonnement par Doctolib.

« **Doctolib** » désigne Doctolib, Société par Actions Simplifiées, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 794 598 813, dont le siège social est sis 54 quai Charles Pasqua 92300 Levallois Perret.

« **Document** » désigne tout support, quels que soient le format créé, reçu ou conservé, à l'occasion d'activités de prévention, de diagnostic, de soins ou de suivi social et médico-social et pouvant contenir des Données de santé.

« **Donnée Abonné** » désigne les données de l'Abonné (pouvant inclure des données administratives et des Données à caractère personnel) (i) transférées par l'Abonné à Doctolib, et/ou (ii) collectées par Doctolib, dans le but de fournir les Services.

« **Données à caractère personnel** » désigne toute information concernant une personne physique identifiée ou identifiable telle que définie par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

« **Données de base patient** » désigne l'ensemble de données relatives aux Patients incluant des Données à caractère personnel, des Données de santé ainsi que des Documents.

« **Donnée(s) de santé** » désigne les « Données concernant la santé » telles que définies par le RGPD.

« **Donnée Utilisateur** » désigne (a) les données de l'Utilisateur (pouvant inclure les données administratives et les Données à caractère personnel) (i) transférées par l'Utilisateur à Doctolib, et/ou (ii) collectées par Doctolib, dans le cadre de la fourniture des Services; et/ou (iii) mentionnées par l'Utilisateur sur sa Fiche profil Utilisateur et disponibles sur le Portail Patient; (iv) mentionnées dans les emails et SMS envoyés aux Patients ; (v) partagées par un Utilisateur à un Patient sur quelque support que ce soit ; ainsi que (b) tout Document de quelque nature que ce soit, téléchargé, diffusé, collecté ou mis en ligne par un Utilisateur sur la Plateforme Doctolib.

« **DRE** » ou « **Demandes de Remboursement Électroniques** » désigne la demande effectuée électroniquement par un Professionnel de santé auprès d'un organisme d'assurance maladie complémentaire permettant le remboursement des soins sur la part complémentaire.

« **FSE** » ou « **Feuille de Soin Électronique** » désigne la demande effectuée électroniquement par un Professionnel de santé auprès

des caisses primaires d'assurance maladie permettant le remboursement des soins.

« **Fiche Patient** » désigne la fiche d'identification d'un Patient avec lequel un Acteur de santé a interagi dans le cadre de son parcours de soin. Cette fiche, dont le contenu est sous la seule responsabilité de l'Acteur de santé, peut contenir les données d'identification et de contact du Patient, les données de rendez-vous, de consultation ainsi que les Données de santé du Patient.

« **Fiche Profil Utilisateur** » désigne la fiche de l'Acteur de santé, Utilisateur, contenant toutes les informations nécessaires pour permettre aux Patients de prendre rendez-vous en ligne.

« **Imprimante Virtuelle** » désigne l'outil informatique permettant aux Utilisateurs de (i) scanner des Documents pour les convertir en documents numériques et (ii) stocker ceux-ci dans le dossier médical de leur Patient et /ou (iii) les communiquer aux destinataire de leur choix.

« **Infrastructure** » désigne tout type de (i) matériels tels que ordinateurs, casques, micros, webcams, téléphones et tablettes, (ii) logiciels, réseau Internet, installés, gérés et utilisés par l'Abonné et/ou l'Utilisateur en fixe ou en itinérance permettant l'accès et l'utilisation des Services.

« **Identifiant** » désigne l'identifiant personnel associé à un Compte Utilisateur et/ou un compte Abonné ainsi que tout code confidentiel ou mot de passe délivré à l'Utilisateur et/ou l'Abonné par Doctolib puis modifié par l'Utilisateur et/ou l'Abonné pour s'identifier afin d'accéder aux Services.

« **Information Confidentielle** » désigne (i) le Contrat, (ii) toutes informations de nature financière, juridique, commerciale, technique, informatique ou administrative, (iii) tous documents ou informations concernant l'accès aux Services, (iv) toutes informations qui pourraient avoir pour effet de favoriser les intérêts d'une entreprise concurrente ainsi que (v) toutes autres informations que les Parties peuvent être amenées à se communiquer, directement ou indirectement, par écrit, oralement, sous quelque forme et support que ce soit et qui, en raison de leur nature ou des circonstances de leur divulgation devraient être raisonnablement considérées comme confidentielles. Les Informations Confidentielles ne comprennent pas les informations qui (i) sont dans le domaine public avant leur communication ou divulgation ; et/ou (ii) sont déjà connues de la Partie destinataire avant leur communication ou divulgation ; et/ou (iii) sont obtenues légalement d'un tiers qui était en droit de les transmettre ; et/ou (iv) dont l'une des Parties a autorisé à l'autre par écrit la divulgation, et ce avant que lesdites informations soient divulguées.

« **Lecteur Doctolib** » désigne la solution de facturation en mobilité Doctolib intégrant (i) un lecteur mobile de carte Vitale / carte CPS et ses accessoires (ii) une application mobile de facturation / télétransmission.

« **Logiciel d'Aide à la Prescription** » ou « **LAP** » désigne l'outil informatique permettant la création de Prescriptions médicales par les Utilisateurs bénéficiaires d'une souscription en leur nom, Professionnels de santé.

« **Patient** » désigne toute personne physique ayant ou non un compte Doctolib qui a été ou va être soumise à une consultation avec un Acteur de santé et qui est prise en charge par ce dernier.

« **Parties** » désigne conjointement (i) pour les Conditions d'Abonnement, Doctolib et l'Abonné ; et (ii) pour les Conditions d'Utilisation, Doctolib et l'Utilisateur.

« **Plateforme Doctolib** » désigne l'ensemble (a) logiciel desktop accessible en mode SaaS (Software As a Service) sur le site [pro.doctolib.fr](http://pro.doctolib.fr) et/ou (b) applicatif desktop ou mobile accessible via les différents « Apps store » du marché permettant notamment à l'Utilisateur de (i) créer un espace dédié sur la Plateforme Doctolib et (ii) d'utiliser les Services mis à disposition par Doctolib aux Utilisateurs éligibles.

« **Portail Patient** » désigne le site Internet [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) ainsi que toutes ses composantes graphiques, sonores, visuelles, logicielles et textuelles.

« **Prescription** » désigne un document émis à l'issue d'une consultation contenant des recommandations thérapeutiques.

« **Proche** » désigne toute personne physique identifiée par un Patient et pour lequel le Patient prend rendez-vous directement via son compte patient.

« **Professionnel de santé** » désigne les personnes effectuant une profession de santé telle qu'établie par le Code de la santé publique dans sa quatrième partie « Professions de santé » et disposant d'un Numéro RPPS ou ADELI.

« **Propriété Intellectuelle** » désigne (i) l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, quels que soient leur nature et leur forme, susceptible d'exister ou de bénéficier d'une protection dans le monde, incluant les oeuvres de l'esprit, le droits d'auteur et droits voisins, le copyright, les dessins et modèles, les logiciels et codes sources, les marques, noms commerciaux et logos, les noms de domaine et autres signes distinctifs, les bases de données, ainsi que les inventions, brevets et savoir-faire, indépendamment qu'ils soient ou puissent être déposés, ainsi que les mises à jour, les améliorations, les modifications, les configurations, les extensions et les travaux dérivés de tout ou partie de ces éléments, et (ii) les droits de la personnalité, le droit au respect de la vie privée, et le droit à l'image.

« **PSP** » ou « **Prestataire de Services de Paiement** » désigne le prestataire de services de paiement partenaire de Doctolib auprès duquel les Comptes Connectés sont ouverts par les Abonnés et/ou les Utilisateurs.

« **RGPD** » désigne le Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données abrogeant la directive 95/46/CE. Les termes « **Catégories particulières de données à caractère personnel** », « **Clause Contractuelle Type** », « **Donnée de santé** », « **Personne concernée** », « **Responsable de traitement** », « **Sous-traitant** », « **Traitement** », « **Transfert** » et « **violation de**

**Donnée à caractère personnel** » ont le sens qui leur est attribué par le RGPD.

« **Service** » désigne le ou les Services mis à disposition de l'Abonné et des Utilisateurs pour les besoins de leurs activités professionnelles sur le site pro.doctolib.fr. Les Services comprennent notamment le Service d'Agenda et des éventuels Services Supplémentaires souscrits par l'Abonné sur la Plateforme Doctolib et l'hébergement de Données de santé collectées ou produites lors des activités de prévention, de diagnostic ou de soin au moyen des interfaces et modules disponible sur la Plateforme Doctolib.

« **Service d'Agenda** » désigne le service fondamental de gestion des rendez-vous des Acteurs de santé conçu et développé par Doctolib. Le Service d'Agenda inclut notamment la mise à disposition en mode SaaS (i) d'un calendrier disposant de dizaines de fonctionnalités innovantes; (ii) un module de prise de rendez-vous en ligne et de gestion de Fiche Profil Utilisateur sur le site doctolib.fr et (iii) le support associé. Le Service d'Agenda peut comprendre, en option et à des conditions spécifiques, la mise à disposition d'un connecteur entre la Plateforme Doctolib et tout autre logiciel médical utilisé par l'Abonné si l'éditeur dudit logiciel est partenaire de Doctolib.

« **Service de location de Lecteur Doctolib** » désigne le service de souscription au Lecteur Doctolib.

« **Service de logiciel médical** » désigne le service d'aide à la consultation médicale pouvant inclure notamment i) les Fiches Patient et les Données de base patient, ii) le Logiciel d'Aide à la Prescription, iii) le module de facturation des consultations. Le service de logiciel médical est un Service Supplémentaire.

« **Service de Messagerie** » désigne le service de messagerie instantanée mis à disposition des Utilisateurs leur permettant d'échanger avec d'autres Acteurs de santé habilités à cet effet.

« **Service de Téléconsultation** » désigne le Service permettant (i) d'effectuer une consultation à distance par vidéo transmission pour un Patient programmé; (ii) d'envoyer des informations de manière électronique; et (iii) de collecter le paiement en ligne. Le Service de Téléconsultation est un Service Supplémentaire.

« **Service Client** » désigne le service client Doctolib dont l'adresse postale, l'adresse email et le numéro de téléphone figurent sur la facture.

« **Service Supplémentaire** » désigne toute prestation, service ou outil supplémentaire au Service d'Agenda et qui engendre une facturation supplémentaire.

« **Signature Électronique** » désigne un processus électronique, notamment le fait de cliquer sur un bouton d'acceptation numérique, joint à un document électronique ou logiquement associé à celui-ci permettant à un Abonné et/ou Utilisateur de consentir au contenu du document électronique concerné.

« **Signature Électronique Simple** » désigne le niveau 1 de signature électronique tel que défini par le Règlement eIDAS n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014.

« **Système SESAM-Vitale** » désigne le système composé par l'ensemble des procédures, spécifications et systèmes informatiques, mis en œuvre par le GIE SESAM-Vitale, en coordination avec l'Assurance Maladie, notamment pour l'authentification des assurés, l'interopérabilité des services dans les systèmes d'information des Professionnels de santé et la télétransmission avec l'Assurance Maladie.

« **Téléconsultation** » désigne une consultation entre un Acteur de la santé et un Patient, réalisée à distance par vidéo transmission.

« **Téléservices** » désigne les services de l'Assurance Maladie permettant de simplifier les procédures pour la prise en charge des assurés, la gestion des soins, la prescription ou la facturation par les Professionnels de santé.

« **Utilisateur** » désigne tout (i) Utilisateur, bénéficiaire d'une souscription à son nom et/ou (ii) Acteur de santé ou Assistant autorisé par un Abonné, un Administrateur ou par un autre Utilisateur, à utiliser certaines fonctionnalités des Services sous l'entière responsabilité de l'Abonné ou de l'Utilisateur, bénéficiaire d'une souscription à son nom.